

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024_35-DE
Reçu le 28/03/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 27 MARS 2024
À 18h

Délibération 2024 / 35
(21^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
20/03/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

Absents représentés : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

Absents excusés :

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE GRAMAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS DE GABAUDET-DONADIEU.

Le 16 juin 2024 aura lieu la cérémonie du 80^e anniversaire de la tragédie de Gabaudet-Donadieu. La stèle, qui se trouve au croisement des communes d'Issendolus, Reilhac et Gramat, a une forte importance au vu de notre histoire depuis le début de cette tragédie et doit être rénovée pour la conserver dans le temps et dans le cadre du devoir de mémoire.

Par un courriel du 03 mars 2024, la Collectivité d'Issendolus a sollicité celles de Reilhac et de Gramat afin de participer financièrement à cette opération de rénovation. Les différents travaux prévus sont les suivants :

- Nettoyage du monument ;
- Piquage et rejointure de l'ensemble des joints ;
- Remplacement des plaques commémoratives, en prenant en compte des remarques de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) concernant les éventuels ajouts et corrections à effectuer au niveau des noms ;
- Reprise de la peinture sur le monument aux morts ;
- Remplacement des rambardes et du grillage par des poteaux acier avec croix de Lorraine et une chaîne en acier ;
- Création de petits murets en pierre, bâtis à 1,50 mètres autour de la stèle (hauteur et largeur : 40 cm) ;
- Création d'une allée en gravillons blancs pour déposer les gerbes et tout autour de la stèle jusqu'aux petits murets ;
- Reprise du dallage actuel et pose de pavés occitans.

Après consultation des différents prestataires, l'opération globale retenue s'élève à la somme prévisionnelle de 21 337,70 € HT. Il est à noter que la rénovation des monuments aux morts est exemptée de TVA et que la participation de la Commune de Gramat ne pourra pas être supérieure à celle de la Commune d'Issendolus.

AR Prefecture046-214601288-20240328-2024_35-DE
Reçu le 28/03/2024

Les subventions seront sollicitées par la Commune d'Issendolus auprès de différents partenaires financiers et le plan de financement prévisionnel s'établira de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT	%
Remplacement plaques + nettoyage du monument + création d'un muret.	15 463,30 €	ONaCVG	4 267,54 €	20%
Reprise, modification dalle + fournitures et pose chaîne acier + peintures.	4 794,40 €	DEPARTEMENT	4 267,54 €	20%
Fourniture poteau acier noir avec croix de Lorraine découpée des deux côtés + support de chaînes + fourniture et mise en place de gravillons blancs	1 080,00 €	Autofinancement et participations communales : Commune d'Issendolus Commune de Reilhac Commune de Gramat	12 802,62 €	60%
TOTAL DEP. PREVI. HT :	21 337,70 €	TOTAL REC. PREVI. HT :	21 337,70 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le versement d'une participation financière au profit de la Commune d'Issendolus à hauteur de 3 000 € HT dans le cadre du projet de rénovation du monument aux morts de Gabaudet-Donadieu ;
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au Budget Principal de la Commune, exercice 2024, chapitre 204, compte c/2041482 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.